

Boîtes d'archives et papier non acides

Pour vous permettre de conserver correctement vos documents, vous pouvez commander aux Archives de l'État des feuilles de papier et des boîtes non acides.

Les Archives de l'État ont choisi des boîtes répondant à des critères de qualité très sévères et vous permettant de conserver vos documents à long terme :

- Les boîtes sont faites en carton non acide (PH 8.2) à réserve alcaline. Durée de conservation : 30 ans.
- Les boîtes sont résistantes à des déchirures, à des perforations et à l'humidité.

L'emballage dans lequel les boîtes sont livrées permet une manipulation et un stockage aisés.

Les feuilles de papier non acides répondent également à des critères de qualité très sévères.

Dans le tableau ci-dessous vous trouvez un aperçu des formats disponibles et leurs prix.

Prix des boîtes d'archives non acides *	Par 50	En vrac (500)
360x105x255	160 €	1.430 €
370x140x255	250 €	2.170 €
370x255x80	200 €	1.700 €
370x255x60	205 €	1.750 €
370x180x240	280 €	2.425 €
370x280x130	245 €	2.110 €
410x320x110	295 €	2.525 €
410x320x130	285 €	2.460 €
490x300x130	305 €	2.650 €
350x160x110	250 €	
920x650x10	735 €	
1205x872x10	1.095 €	

Prix du papier non acide, par 250 feuilles *	
350x500	38
350x650	41
390x700	41
470x700	41

* Les prix peuvent être adaptés en fonction de l'inflation/du marché.

Boîtes d'archives et papier non acides

Comment commander ?

- Les commandes de boîtes d'archives doivent être adressées à l'économat des Archives générales du Royaume.
 - Coordonnées :
Service Économat des Archives générales du Royaume
Rue de Ruysbroeck 2
1000 Bruxelles
economat@arch.be
0032 470 88 38 77
- Après la réception de votre commande, les Archives de l'État vous enverront une facture dans les meilleurs délais. Après le paiement, votre commande peut – à votre convenance – être enlevée à la rue de Ruysbroeck 2, 1000 Bruxelles, ou elle peut être livrée (si vous l'avez signalé sur le bon de commande) à votre adresse ou au dépôt, moyennant le paiement des frais de livraison.
- Ces frais sont en fonction des tarifs de l'entreprise de transport et ne sont pas inclus dans le prix des articles.
- Les Archives de l'État ne sont pas soumises à la TVA.